

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00890

Numéro SIREN : 881 552 103

Nom ou dénomination : 100 PRESSION

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2023 sous le numéro de dépôt 6718

100 PRESSION

**Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros
Siège social : 16 rue Feaugas . 33100 BORDEAUX
881 552 103 RCS BORDEAUX**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux

Le 23 juillet,

A 11 heures,

Les associés de la société 100 PRESSION société par actions simplifiée de 20 000 euros, divisé en 20 000 actions ordinaires de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social de la Société, sur convocation faite par la présidence.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane BIAIS en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'assemblée constate que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'assemblée dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission de Monsieur Stéphane BIAIS, de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la nomination d'un nouveau Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Stéphane BIAIS de ses fonctions de président de la Société, (i) prend acte de la démission de Monsieur Stéphane BIAIS de ses fonctions de président de la Société, (ii) dispense Monsieur Stéphane BIAIS de toute période de préavis applicable, le cas échéant, pour que cette démission prenne effet ce jour et (iii) lui donne quitus de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Stéphane BIAIS de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée ILLIMITEE :

ESP

société à responsabilité limitée (à associé unique), au capital de 10.000 euros,
dont le siège social est 16, rue Feugas à BORDEAUX 33100 ,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro
915 340 376
représentée par Monsieur Stéphane BIAIS, en sa qualité de gérant et associé unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Monsieur Stéphane BIAIS

Associé et Président de séance

« Bon pour cessation des fonctions de Président de la Société »

Bon pour cessation des fonctions de Président
de la Société



SARL ESP

Représentée par son Gérant Monsieur
Stéphane BIAIS

« Bon pour acceptation des fonctions de
Présidente de la Société »

Bon pour acceptation des fonctions
de Présidente de la Société

